



**VOUS AVEZ UN PROJET  
ET VOUS CHERCHEZ UN FINANCEMENT ?**

**LA FONDATION DE LA 2<sup>ÈME</sup> CHANCE  
ET LES EXPERTS-COMPTABLES  
SONT LÀ POUR VOUS SOUTENIR !**

FONDATION DE LA  
**2<sup>e</sup> chance**

## **Une démarche concrète**

*Créée en 1998, la Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance accompagne des personnes ayant traversé de lourdes épreuves de vie mais manifestant une réelle volonté de rebondir. En complément d'aides sollicitées par ailleurs, elle offre un soutien financier et humain pour mener à bien un projet professionnel, réaliste et durable : formation qualifiante, création ou reprise d'entreprise.*

# CRITÈRES DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA 2<sup>ÈME</sup> CHANCE

L'octroi d'une aide est sujette à différents critères d'évaluation notamment la personnalité du bénéficiaire, son parcours, la création potentielle d'emplois, du projet et son attractivité pour le territoire.

Le postulant doit remplir un dossier de candidature en joignant les éléments demandés.

[www.deuxiemechance.org](http://www.deuxiemechance.org) > Ma deuxième chance > Projet Création Entreprise > Déposer sa candidature

Il devra être transmis au siège de la Fondation (coordonnées ci-dessous) et sera ensuite redistribué au site-relais le plus proche.

## Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance

Tour Bolloré • 31-32 Quai de Dion-Bouton • 92 811 Puteaux Cedex

Tel : 01 46 96 44 33 • Fax : 01 46 96 40 84

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.deuxiemechance.org](http://www.deuxiemechance.org)

## L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPERTS-COMPTABLES

Afin d'accompagner l'insertion dans la vie économique de personnes fragilisées dans leur parcours mais désireuses de rebondir en faisant aboutir un projet de création ou de reprise d'entreprise, l'Ordre des Experts-Comptables a signé une convention de partenariat avec la Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance.

C'est dans cet esprit d'aide à la réinsertion de la personne que l'Ordre des Experts-Comptables – région Bretagne a souhaité soutenir les porteurs de projet bénéficiaires en leur allouant une aide financière à hauteur de 1000€<sup>TTC</sup> sur des prestations non comptables et auprès de l'expert-comptable de leur choix.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les lauréats de la Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance doivent transmettre au Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables un courrier permettant d'apprécier précisément leur situation.

FONDATION DE LA  
2<sup>e</sup> chance

## LES RELAIS DE LA FONDATION EN BRETAGNE

La Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance est organisée de façon très décentralisée. Plus de 60 sites-relais existent en France. En Bretagne, 3 sites relais (Rennes, Locarn et Quimper) et un club 2<sup>ème</sup> chance à Brest sont à votre disposition.

Ces sites-relais interviennent dans le suivi des dossiers déposés au siège de la Fondation pour une étude préalable.